

DIAGNOSTIC ET EVALUATION DE L'ETAT ACTUEL DU PRESCOLAIRE

Synthèse

**Rabat
23 Avril 2014**

Acronymes

ADS : Agence de développement social
AEPM : Alliance de l'enseignement privé au Maroc(Rabita)
APTE : Association des parents et tuteurs d'élèves
AREF : Académie régionale de l'éducation et de la formation
BAJ : Barnamaj Alaoulawiat Al Ijtimaia (en Arabe) : Programme des priorités sociales
BIT : Bureau international du travail
CDE : Convention des droits de l'enfant
CIDE : Convention internationale des droits de l'enfant
CIPP : Context-input-process-product
CNEF : Charte nationale de l'éducation et de la formation
CNIPE : Centre national des innovations pédagogiques et des expérimentations
COSEF : Commission spéciale pour l'éducation et la formation
CRMEF : Centres régionaux des métiers de l'éducation et la formation
CSE : Conseil supérieur de l'enseignement
DC : Direction des curricula
DGCL : Direction générale des collectivités locales
DP : Les délégations provinciales du MEN
DPESPP : la Direction de la Promotion de l'Enseignement Scolaire Privé et du Préscolaire
DSSP : Direction de la stratégie, des statistiques et de la planification
FAR : Forces armées royales
FBMCE : Fondation de la Banque marocaine du commerce extérieur
FMPS : fondation marocaine pour la promotion du préscolaire
FOSE : Fondation des œuvres sociales de l'enseignement
GC : Région du Grand Casablanca
HCP : Haut-commissariat au plan
INDH : Initiative nationale pour le développement humain
ISU : Institut de statistiques de l'UNESCO
LMPE : Ligue marocaine de protection de l'enfance
MEN : Ministère de l'éducation nationale
MENA: Middle East and North Africa
MHAI : Ministère des Habous et des affaires islamiques
MJS : Ministère de la jeunesse et des sports
MDSFS : Ministère du développement social de la famille et de la solidarité
MRE : Marocains résidants à l'étranger
MTE : Région de Marrakech-Tensift-El Haouz
ODM : Objectifs du millénaire
ONG : Organisation non gouvernementale
PDMT : plan de développement à moyen terme (2013 - 2017)
PU : Plan d'urgence
RGPH : Recensement général de la population et de l'habitat
RSZZ : Région de Rabat-Salé-Zemmour-Zaër
SMD : Région de Souss-Massa-Draa
SWOT: Strengths, weaknesses, opportunities and threats
UNICEF: United Nations Children's Fund
UNESCO: United Nations educational scientific and cultural organization
UCFC : Unité centrale de formation des cadres
UEFLM : Union de l'enseignement et la formation libre au Maroc

Sommaire

I-Contexte, problématique et approche méthodologique

II-Benchmarking

- II.1 Les pays choisis.
- II.2 Les données relatives à ces pays.
- II.3 Les enseignements tirés du Benchmarking.

III-Résultats du diagnostic de l'existant

- III.1 A travers l'étude documentaire.
- III.2 A travers les aspects quantitatifs.
- III.3 A travers les aspects qualitatifs.
- III.4 Les départements de tutelle et les autres intervenants.
- III.5 Les modèles du préscolaire et leur évaluation.

IV-Conclusions et recommandations

- IV.1 Conclusions.
- IV.2 Recommandations.

V-Annexes

- V.1-Références bibliographiques.
- V.2-TDR.
- V.3-Note méthodologique.
- V.4-Principaux textes juridiques.
- V.5-Corpus de données statistiques.
- V.6-Le rapport d'enquête –Les grilles et les guides d'entretien.

Introduction

L'éducation de la petite enfance en général et le préscolaire en particulier constituent pour le Maroc une préoccupation majeure depuis plusieurs décennies. Le secteur du préscolaire a ainsi occupé une place de choix dans toutes les réformes éducatives entreprises à ce jour.

Devant l'absence de moyens pour la prise en charge de ce secteur par le MEN, celui-ci est l'objet d'initiatives issues du privé, de quelques départements ministériels et d'associations. Seuls les 2/3 des enfants en âge du préscolaire sont admis dans des structures relevant de l'un ou l'autre de ces opérateurs.

Devant cette situation, plusieurs questions se posent, en particulier :

Quels sont donc tous les intervenants ? Quels sont les moyens déployés ? Quels sont les résultats quantitatifs et qualitatifs ? Quels sont les besoins pédagogiques et matériels ? Que faire devant l'hétérogénéité et les disparités spatiales et sociales constatées ?

L'étude va répondre à ces questions et à d'autres.

Quant au plan du rapport, il est organisé en cinq grands chapitres :

I- Contexte, problématique, attentes, tâches, activités et approche méthodologique

II-Benchmarking aux niveaux de certains Pays Développés et de quelques Pays en Développement, ainsi que des enseignements que l'on peut en tirer.

III-Diagnostic de l'existant à travers :

- l'étude documentaire (La littérature, l'analyse des principaux résultats des études et rapports réalisés au niveau national et international, le référentiel juridique et organisationnel, les tutelles, les parties impliquées dans le secteur) ;
- l'analyse des aspects quantitatifs (L'offre, la demande, la couverture géographique, la répartition par rapport au genre) ;
- l'analyse des aspects qualitatifs (Les structures d'accueil, les programmes, les méthodes, les modèles, la qualité des infrastructures, la gestion centrale, les gestions régionales et provinciales, l'action des partenaires, à savoir associations et collectivités territoriales, etc...)
- Les départements de tutelle et leurs apports respectifs (MEN, MHAI, EN, MJS), les autres : œuvres sociales des FAR, MRE à Tanger et Agadir gérés par la Banque populaire, le préscolaire communautaire, FBMCE (écoles medersat.com), etc...
- Perspectives de développement (Les leviers et limites de développement, la nécessité d'une stratégie intégratrice et fédératrice, les scénarii)

IV-Conclusions et recommandations

V-Annexes

I- Contexte, problématique et approche méthodologique

Les différents rapports sur l'éducation au Maroc produits durant les dix dernières années (CSE, UNESCO, Banque mondiale, etc.) tout en soulignant les insuffisances et les faibles performances qui le marquent, insistent sur l'urgence de mettre en place un préscolaire généralisé et de bonne qualité. Un préscolaire qui ne soit pas l'antichambre de l'enseignement primaire, mais qui le prépare en visant le développement des compétences de base en langue(s) et en activités centrées sur le développement psychomoteur et artistique des petits enfants.

Aujourd'hui, la problématique qui marque ce secteur éducatif réside dans le fait que les enfants marocains qui arrivent à la première année de l'enseignement primaire démarrent leurs études avec des chances différentes, en faveur de celles et de ceux qui ont profité d'un préscolaire de qualité, et donc avec des chances inégales pour réussir leur scolarité et leur vie sociale.

Par ailleurs, du fait de la capacité d'accueil limitée dans les structures publiques et de la prépondérance du privé, c'est la loi du marché qui décide de l'implantation des structures préscolaires et des coûts de scolarisation en défaveur des zones rurales et pauvres.

Le préscolaire est donc confronté au paradoxe suivant :

Tout le monde s'entend pour dire que l'éducation préscolaire est la clé de l'instauration d'une éducation de qualité au Maroc et le levier de son développement. Cependant, personne ne se préoccupe suffisamment de la mise en place d'un préscolaire généralisé et de qualité.

Objectifs de la mission :

La présente étude initiée par le MEN et l'UNICEF, dont l'objectif général est de « dresser la carte actuelle et prospective du préscolaire et évaluer les expériences entreprises dans ce domaine », est conduite selon le schéma suivant :

- faire le diagnostic de l'existant ;
- dresser la carte actuelle et prospective du préscolaire au Maroc ;
- analyser tous les modèles existants du préscolaire ;
- évaluer les acquis en matière de préscolaire.

I.4-Méthodologie

Pour répondre à ces attentes, une approche méthodologique a été fixée. Il s'agit essentiellement de :

- entreprendre une étude comparative sous forme de Benchmarking.
- analyser la documentation très riche existante au Maroc et ailleurs.
- entreprendre des enquêtes dans 4 régions (RSZZ, GC, MTE, SMD). Celles-ci constituent 40% de la population du Maroc (HCP)¹ et comptent 46,9% des effectifs des enfants préscolarisés (DSSP).

Ce choix méthodologique est orienté par des enjeux et un souci d'efficacité.

¹ RGPH 2004

Les enjeux

-L'enquête sur le terrain vise la clarification, l'enrichissement et la vérification des données existantes ou à générer.

-La constitution d'une base de propositions opérationnelles pour l'amélioration et le développement du secteur.

Les principaux aspects suivants feront l'objet d'analyse :

-la gestion et le pilotage du secteur du préscolaire à différents niveaux (Central du MEN, les autres départements gouvernementaux concernés, les services décentralisés, collectivités territoriales, Fondations, ONG, associations) ;

-l'offre et la demande ;

-les modes de financement du préscolaire ;

-les curricula utilisés (sachant que le secteur ne dispose pas à l'heure actuelle de curriculum officiel, différents référentiels pédagogiques sont utilisés) ;

-le recrutement et la formation des éducatrices et éducateurs et leur niveau de qualification.

Remarque importante :

L'ampleur du travail et les difficultés d'obtenir des données fiables, obligent les consultants à croiser les sources d'informations et à les diversifier afin d'aboutir à des résultats susceptibles de garantir le niveau de précision et de réalisme sur lesquels sera fondée la future stratégie de développement du préscolaire dans la perspective de sa généralisation.

II-Le Benchmarking

II.1-Les pays choisis

Deux groupes de pays ont été choisis pour réaliser le Benchmarking :

- Le premier groupe est constitué de trois pays dont le niveau économique est voisin de celui du Maroc, la Jordanie (pays arabe de la région MENA), le Burkina Faso (pays francophone africain) et le Chili (pays d'Amérique du sud hispanophone). Les systèmes éducatifs de la Jordanie et du Chili ont enregistré des avancées remarquables en matière d'éducation ;
- Le deuxième groupe comporte sept pays développés, dont la Finlande, connue pour son système éducatif très performant.

II.2 Analyse des données relatives à ces pays :

A travers la comparaison des taux bruts et nets de préscolarisation, des rapports M/F (garçons/filles), les parts du privé, les taux d'enfants inscrits en première année primaire ayant bénéficié d'un préscolaire quelconque, nous avons distingué deux groupes de pays : Un premier groupe formé par la Finlande, Le Canada, La France, La Suède, les USA et la Belgique où le préscolaire privé est relativement moins prépondérant. Dans le deuxième groupe constitué par les pays restants (à l'exception du Japon), la part du privé est très élevée. Ce sont justement les pays de ce deuxième groupe qui ont des difficultés à généraliser le préscolaire

On remarque que le Maroc réalise un taux brut de scolarisation et un taux de passage par le préscolaire pour les enfants inscrits en première année primaire dépassant ceux de la Jordanie, un pays de la région MENA.

Le rapport de la Banque mondiale place le système scolaire jordanien très en avant de celui du Maroc. D'après les résultats ci-avant comparant le Maroc et la Jordanie, on remarque que le premier est plus performant que le second en matière de préscolaire. Ce résultat va dans le sens contraire de la thèse qui stipule que l'éducation préscolaire favorise une scolarité primaire et améliore sa performance. Fort heureusement, cette dernière thèse est confirmée dans le cas des pays développés analysés.

En analysant quelques-uns des pays choisis sur la base de trois facteurs importants pour la bonne marche d'un préscolaire (Financement et Gestion, Programmes et Ressources Humaines), on remarque que :

- tous les programmes évitent les contenus pour se focaliser sur les activités d'éveil et de construction de la personnalité ;
- certains pays ont choisi de financer le préscolaire au même titre que le primaire, alors que d'autres ont cédé le financement et la gestion au secteur privé et au tissu associatif ;
- les ressources humaines sont mieux formées dans le cas de la prise en charge par l'Etat que dans celui du privé.

II.3-Les enseignements tirés du Benchmarking

Le Benchmarking a permis de dégager des enseignements utiles pour effectuer les comparaisons et préciser les scénarii de développement et de généralisation du préscolaire au Maroc. Parmi ces enseignements, on trouve :

- le préscolaire est géré par des institutions et organismes publics, le secteur privé, les associations et ONG sous le contrôle de l'Etat et des communes ;
- dans les pays développés (France, Japon, Belgique) la formation des éducateurs est systématique ;
- au Chili et au Burkina Faso, l'éducation est parfois assurée directement par les parents (et particulièrement par les mamans)
- les programmes sont prévus pour favoriser le développement linguistique, cognitif et socio-émotionnel à travers le jeu et des expériences de vie permettant à l'enfant :
 - d'affirmer sa personnalité ;
 - d'interagir de façon harmonieuse ;
 - d'agir sur le plan sensoriel et moteur ;
 - de construire sa perception et sa compréhension du monde ;
 - de communiquer avec son environnement

Les infrastructures et outils pédagogiques sont conçus pour répondre aux besoins de ces fonctions éducatives.

Trois autres enseignements fondamentaux peuvent être tirés du Benchmark ci-avant.

- Les pays développés réservent une période plus longue au préscolaire, de 3 à 5 ans voir 6 ans, selon une vision de l'éducation de la petite enfance fondée sur la conviction que c'est entre 3 et 6 ans que se joue l'essentiel du développement de l'enfant. Ces pays accordent autant d'importance, si ce n'est pas plus, à la formation des enseignants du préscolaire qu'à celle des enseignants du primaire.
- Pour ces pays, même si le préscolaire est un préalable important pour l'enseignement primaire, il s'en distingue par sa philosophie, ses objectifs et ses méthodes.
- Tous les modèles analysés insistent sur le jeu comme activité et situation éducatives structurantes et donc adéquates pour cet âge.

III-Résultats du diagnostic de l'existant

III.1 – A travers l'étude documentaire

L'analyse documentaire relative au préscolaire est faite en tenant compte de deux axes principaux :

- les référentiels juridiques et organisationnels ;
- les études et les rapports nationaux et internationaux.

III.1.1- Référentiels juridiques et organisationnels

L'accent est mis essentiellement sur les textes juridiques et organisationnels émanant des quatre départements gouvernementaux les plus concernés : le MEN, le MHAI, le MJS et le MDSFS. Cette présentation se limite au rappel du texte et à l'aspect fondamental de son contenu.

Département	Textes	Aspect fondamental
MEN	<ul style="list-style-type: none"> - Le dahir n°1.00.201 du 15 Safar 1421 (19 mai 2000) portant promulgation de la loi n° 05/00 (cf. Annexes). - Le décret n°2.00.1014 du 29 Rabii I 1422 (22 juin 2001) -L'arrêté n° : 2071-01 (23 Nov. 2001) -L'arrêté ministériel n° 1535.03 du 22 Juillet 2003 	<ul style="list-style-type: none"> -Précise le statut de l'enseignement préscolaire -Application de la loi n° 05/00 -Concernes l'organisation scolaire et préscolaire -Précise les conditions d'ouverture des établissements du préscolaire et le profil des ressources humaines
MHAI	<ul style="list-style-type: none"> -Dahir n° 1.02.09 du 15 kaâda 1422 (29 Janvier 2002) -Le décret n°2.05.1273du 29 chaoual 1426 (02 déc. 2005) -L'arrêté ministériel n° 874.06 du 03 mai 2006 	<ul style="list-style-type: none"> - Portant exécution de la Loi N°13.01 relative à l'enseignement traditionnel. -Pour l'application de la loi n° 13/01 relative au statut de l'enseignement traditionnel. - Relatif aux conditions d'ouverture des établissements de l'enseignement traditionnel et au profil des RH
MJS	<ul style="list-style-type: none"> -Dahir n° 1-08-77 du 20 chaoual 1429 (20 novembre 2008) -Décret n° 2-08-678 du 2 5 jomada I 1430 (21 mai 2009) 	<ul style="list-style-type: none"> -Portant promulgation de la loi n° 40-04 relative au statut des crèches privées -Application des dispositions de la loi n°40-04, portant statut des crèches privées.
MDSFS	<ul style="list-style-type: none"> -Dahir n° 1-02-172 du 1 Rabii Il 1423, du 05 septembre 2002 - Dahir n°1-06-154 du 30 chaoual 1427 (22 novembre 2006) 	<ul style="list-style-type: none"> -Portant promulgation de la loi n°15-01 relative à la prise en charge des enfants abandonnés. -Portant promulgation de la loi n° 14-05 relative aux conditions d'ouverture et de gestion des établissements de protection sociale.

A ces textes juridiques, il faut ajouter l'apport de la nouvelle constitution (2011) qui stipule l'institution du conseil consultatif de la famille et de l'enfance (Article 32) ainsi que la prévention de la vulnérabilité des enfants et la mise en œuvre par les pouvoirs publics des politiques destinées aux personnes et aux catégories à besoins spécifiques (Article 34).

Les textes juridiques relevant des quatre départements gouvernementaux couvrent l'ensemble des catégories des enfants en âge de préscolarisation.

Le problème se situe au niveau de l'application de ces textes juridiques. Par exemple, la non application de la loi 05/00 limite les champs d'intervention du MEN et entrave le développement du préscolaire.

D'autres problèmes se situent au niveau du manque de coordination entre ces départements.

III.1.2-Etudes et rapports

L'investissement dans l'éducation de la petite enfance a mobilisé de nombreuses instances nationales et internationales. La préoccupation de base est d'argumenter les bénéfices pour les enfants à l'âge du préscolaire d'une préscolarisation précoce.

Au niveau international

-La **Banque mondiale** (2012) publie un guide sur le développement de la petite enfance« Investir dans la petite enfance ». Ce guide, rédigé par un collectif d'auteurs² résume le développement de l'enfant, c'est-à-dire l'état de sa préparation à l'école et à la vie, dans quatre domaines : physique, linguistique, cognitif et socio-émotionnel.

- La **CDE** (1989) invite toutes les nations signataires à reconnaître le droit de tout enfant à un développement physique, mental, spirituel, moral et social. (Art. 27)

- Le **PANE** (2002) Déclaration et Plan d'Action pour un monde digne des Enfants.

- Les **OMD**(1990) qui insiste sur l'éducation primaire pour tous, l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes

- l'**UNESCO** (1994) Gaston Mialaret soutient qu'« un établissement d'éducation préscolaire est celui dont l'objectif premier est de faciliter le développement ».

Au niveau national

-La **COSEF**(2000) qui a élaboré et édité la charte nationale de l'éducation et la formation et recommandé la généralisation du préscolaire

-Le **livre blanc** du MEN (2001) qui a précisé les grandes orientations pour la réforme des curricula réservant un espace central à la question du préscolaire

-Le **PU** (2009-2012) du **MEN fondé** sur quatre espaces d'action dont le premier réserve une place importante au préscolaire en lui consacrant le projet **E1P1** visant le développement du préscolaire.

Les études et les travaux sur le secteur du préscolaire au Maroc sont récents et ont surtout accompagné la décennie de la réforme. Ils soulèvent les remarques suivantes :

-La plupart de ces travaux mettent le doigt sur la réalité du préscolaire (diversité, hétérogénéité, manque de formation des ressources humaines et difficultés financières).

-La plupart de ces travaux ont relaté explicitement les fondements d'un préscolaire universel et des théories pédagogiques académiques, sans toutefois proposer des approches appropriées pour les adapter au contexte socioculturel de l'enfant Marocain. .

-Certains travaux proposent des scénarii de prise en charge du préscolaire, sans toutefois présenter des objectifs clairs et une vision réaliste.

-Des sujets d'importance fondamentale, ne sont pas abordés, notamment celui de l'évaluation des compétences psychosociales et linguistiques des enfants à la sortie du préscolaire et des mécanismes interactifs d'apprentissage.

Cette production reste cependant considérable et constitue un point saillant de l'état des lieux du préscolaire au Maroc. Elle constitue également une plateforme à exploiter pour croiser les résultats de l'étude et pour identifier les pistes d'amélioration.

² Sophie Nadeau, Naoko Kataoka, Alexandria Valerio Michelle J. Neuman, Leslie Kennedy Elder), UNESCO 2012

III.2- A travers les aspects quantitatifs

Les effectifs des quatre départements

Tutelles	Effectifs scolarisés	%
MEN	685307	59,7
MHAI	43310	4
MJS	24789	2
EN	26748	2,3

Source : Ministères respectifs

On remarque que la part de préscolarisation des autres départements reste très faible comparativement avec le MEN (secteur privé).

III.2.2- L'offre et la demande

L'offre est envisagée à travers les réalisations en termes d'effectifs, de structures et de ressources humaines. Quant à la demande, elle s'exprime par le nombre des enfants en âge de préscolaire, des infrastructures et des ressources humaines nécessaires à la généralisation de l'éducation préscolaire.

- La part des opérateurs institutionnels, en matière de préscolarisation, reste dominée par celle des établissements sous tutelle du MEN et particulièrement au niveau du préscolaire traditionnel.
- Le taux moyen de préscolarisation à ce niveau reste faible : **59,7%** en 2012- 2013 et n'a pas évolué depuis 2005/2006, malgré la forte volonté du gouvernement pour la généralisation du préscolaire pour les enfants de 4 à 5 ans, recommandée par la Charte Nationale de l'Education et de la formation (Réf : article 28B). Plus que cela, il a connu une régression très importante de plus de 10%.
- Environ 40% des enfants de 4-5ans, c'est-à-dire **458.000, ne fréquentent aucun établissement de préscolaire en 2012-2013.**
- **L'offre préscolaire est limitée et inégalement répartie en quantité et en qualité sur le territoire national.**
- Les principaux déficits sont enregistrés en milieu rural avec un taux de préscolarisation de **39,4%**. Celui-ci ne dépasse pas **25,5% pour les filles.**
- Des salles sont tout simplement supprimées d'année en année, en milieu rural, et ne sont pas remplacées (de 18826 salles en 2005/2006, il ne reste que 14012 salles en 2012/2013)
- On assiste à une diversité des méthodes employées, lors de la collecte des données, et à une non-concertation sur les bases statistiques à utiliser par les différentes parties institutionnelles impliquées dans la gestion du préscolaire.
- Le nombre des enfants de moins de 4 ans et de plus de 6 ans est ajouté au total des effectifs préscolarisés alors que des enfants de 4-5ans sont déjà inscrits dans des écoles primaires.
- Lors des différents recensements des préscolarisés, effectués par les divers intervenants, des doublons sont très certainement enregistrés (**Des responsables aux niveaux des délégations du MEN nous ont affirmé qu'ils comptabilisaient les effectifs des autres départements dans leurs statistiques annuelles**).
- **Des enfants inscrits dans des écoles primaires suivent parallèlement un enseignement coranique et sont donc recensés deux fois.**

Conclusion partielle

L'offre de préscolarisation régresse au lieu de progresser et reste tributaire des investissements du privé. En conséquence, les disparités entre les milieux rural et urbain, d'une part, et entre les filles et les garçons d'autre part, persistent devant des réalisations en

matière de préscolaire qui ne parviennent pas à répondre à la demande et aux besoins nécessaires à la généralisation.

La plus grande dégradation de l'offre est constatée au niveau du milieu rural.

III.3- A travers les aspects qualitatifs

Les données nécessaires pour les analyses qualitatives sont collectées auprès des instances suivantes : la DPESPP, la DC, la DFC (UCFC), les AREF et DP retenues pour l'étude, le MHAI (Délégations), l'Entraide nationale (Délégations), le MJS (Délégations), les associations et fondations, les collectivités territoriales, les APTE et les professeurs du primaire.

Il s'agit de synthétiser les éléments fondamentaux qui expliquent les évolutions du préscolaire observées dans les analyses quantitatives et d'identifier parmi ces éléments ceux qui portent sur les perspectives de son développement.

-Si le MEN dispose de structures de gestion du préscolaire allant du niveau central au provincial en passant par le régional, ce n'est pas le cas pour les autres départements dont la structure de gestion reste localisée au niveau central, à l'exception du MHAI qui dispose de structures provinciales à cette fin.. Soulignons toutefois les efforts déployés par tous les départements pour maîtriser la gestion du préscolaire en matière de statistiques.

-Dans tous les cas, les départements ne prévoient pas de financement de préscolaire géré au niveau provincial.

-Même si dans leur majorité, les professeurs du primaire considèrent que le préscolaire permet d'assurer une bonne scolarisation primaire, ils insistent sur la nécessité de mieux l'organiser et l'orienter.

III.4-Les départements de tutelle et autres intervenants

La diversité des tutelles trouve son origine dans la longue évolution du système éducatif marocain. Cependant, le choc culturel provoqué par le protectorat va donner naissance à une dualité éducative marquée par la coexistence de deux types de préscolaires : un dit traditionnel et un autre moderne. Aux côtés des départements de tutelle comme présentés ci avant, d'autres intervenants développent des modèles propres de préscolaires. De façon générale ces types de préscolaires se répartissent comme le montre le tableau 15.

Tableau 15 : Répartition des types de préscolaires

Secteur préscolaire	Type d'établissement	Tutelle
Secteur privé.	Groupes scolaires, écoles, unités, institutions, classes préscolaires.	Ministère de l'éducation Nationale.
	Koutabs préscolaires.	
Secteur public.	Classes préscolaires intégrées dans les écoles primaires.	
Secteurs public et semi public.	- koutabs.	Ministère des Habous et des Affaires Islamiques.
	- Koutabs coraniques traditionnels.	
	Jardins d'enfants, maternelles et garderies.	Entraide nationale.
		Ministère de la Jeunesse et des sports.
Secteur de la Coopération.	Ecoles maternelles.	Ambassades/ Services culturels.

Cette répartition est un fait historique et social et doit être prise en considération lors de tout projet d'amélioration de l'éducation préscolaire au Maroc.

III.5-Modèles de préscolaires et leur évaluation

III.5.1-Bref historique

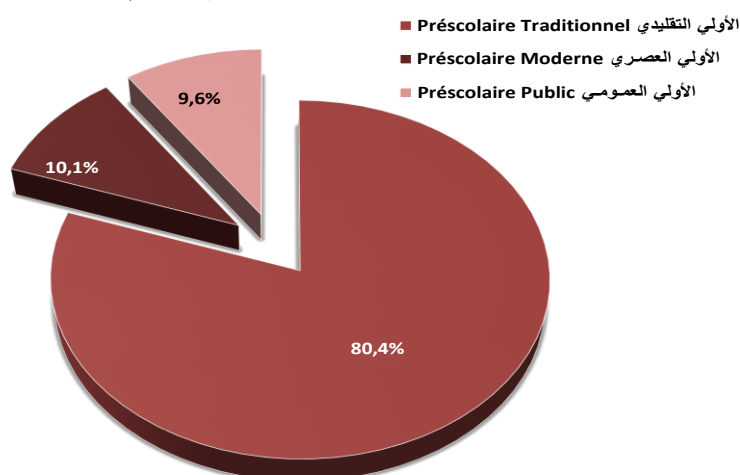
Ce bref historique concerne la période allant de 1912 à 2017. Il indique les moments forts du développement du préscolaire.

Tableau 14 : Historique du développement du préscolaire au Maroc

Année	Période	Objet
1912	Protectorat	Mise en place du protectorat et apparition des jardins d'enfants dans les villes
1956/1937	Mouvement nationaliste	Organisation de l'enseignement traditionnel
1937/1956		Apparition des écoles musulmanes.
1956/1968	Indépendance	Affirmation des pouvoirs et conflits des philosophies éducatives.
1968/1973	1 ^{ière} étape de la réforme	Formalisation de l'enseignement préélémentaire et de l'émergence de l'âge préscolaire.
1973/1990	2 ^{ième} étape de la réforme	Construction et consolidation des bases de l'éducation préscolaire.
1990/1995		
1995/1999	Constitution de la COSEF	Elaboration d'un projet de réforme de l'école marocaine et aboutissement à la Charte Nationale d'Education et de Formation.
1999/2004	Charte nationale d'éducation et de formation	Mise en œuvre et application des préconisations de la Charte. Institutionnalisation de l'éducation préscolaire.
2007/2008	Résultats mitigés de l'application de la charte	Demande d'élaboration d'un Plan d'Urgence par SM le Roi visant à l'accélération de la mise en œuvre de la réforme sur les quatre prochaines années.
2009/2012	P.U	Cadre de référence visant à donner « un nouveau souffle » à la charte.
2013/	PDMT	Importance accordée au préscolaire avec précision d'un indicateur de couverture à 75% à l'horizon 2017

III.5.2-Répartition des types de préscolaires

Répartition des établissements de l'enseignement préscolaire par type d'enseignement (Source : DSSP, 2012)



On voit d'après cette figure que le préscolaire traditionnel domine avec un taux égal à 80,4%, alors que celui dit moderne culmine à 10%, pendant que le préscolaire public se situe à 9,6%. Le préscolaire public semble convenir aux familles et à leur pouvoir d'achat. Il reste à l'améliorer et à le rapprocher davantage du préscolaire moderne sur le plan des curricula et des prestations éducatives.

III.2.3-Les modèles de préscolaires

Le préscolaire relevant du MHAI	Des espaces d'accueil pas/ou peu équipés, mais certains koutabs disposent d'équipements modernes. -Non maîtrise des capacités d'accueil et du ratio éducateur/enfant-Un besoin en formation continue pour les éducateurs. - le jeu ne constitue pas une priorité dans les activités des enfants mais leurs performances en lecture et en écriture sont bonnes.
Le préscolaire de l'entraide nationale	-Des structures d'accueil équipées- Un corps d'éducatrices et d'éducateurs dont l'expérience est variable mais qui a besoin de formation continue- La capacité d'accueil et le ratio éducateur/enfant sont pédagogiquement convenables. - Le mode pédagogique a besoin d'être amélioré.
Le préscolaire du MJS	-Des structures d'accueil équipées- Un corps d'éducatrices et d'éducateurs avec des expériences et des niveaux d'études variables et qui ont besoin de formation continue - La capacité d'accueil et le ratio éducateur/enfant sont convenables- Le modèle pédagogique a besoin d'être explicité et amélioré.
Le préscolaire public	-Des structures d'accueil souvent équipées -Des éducateurs expérimentés (professeurs du MEN) et des éducatrices et éducateurs sans formation engagés par des associations -la capacité d'accueil et le ratio éducateur/enfant sont convenables-Le projet pédagogique a besoin d'être explicité et amélioré.
Le préscolaire traditionnel privé	-Des espaces d'accueil peu spacieux, peu aménagés et peu équipés -Des capacités d'accueil pas toujours respectées et des ratios éducateur /enfant enregistrant parfois un nombre élevé d'élèves par éducateur- Les éducatrices et les éducateurs ont des expériences et des niveaux d'études variables et ont tous besoin de formation continue - Le projet pédagogique obéit à plusieurs contraintes liées au manque d'équipements et d'espaces et aux demandes des

<p>Le préscolaire sous tutelle du MEN :</p>		<p>parents.</p>
	<p>Le préscolaire moderne privé</p>	<p>-Des structures d'accueil souvent bien aménagées et bien équipées -Des éducatrices dont l'expérience est variable et qui ont besoin de formation continue - La capacité d'accueil et le ratio éducateur/enfant sont convenables -Le projet pédagogique a besoin d'être encadré et contrôlé.</p>
	<p>Les classes des enfants à besoins spécifiques</p>	<p>- Il n'y pas de classes intégrées dédiées au préscolaire pour les enfants en situation de handicap ou à besoins spécifiques au sein des établissements scolaires. Des enfants de 4-5ans sont regroupés avec des enfants dont l'âge peut aller jusqu'à 16 ans. Des enfants avec des handicaps différents se retrouvent parfois au sein des mêmes classes -Les rares centres réservés aux enfants en situation de handicap sont généralement bien aménagés et bien équipés. Cependant, toutes ces classes doivent être intégrées dans des écoles, dans le cadre d'une approche éducative globale et inclusive- Les éducateurs ont reçu une formation initiale qui n'est pas toujours consolidée par une formation continue.</p>
<p>Le préscolaire communautaire</p>	<p>L'engagement des conseils communaux est une pièce maitresse dans la réussite et la pérennité de ce genre de projets. La contribution de L'UNICEF quand elle intervient, consiste à sensibiliser les conseils des communes, à fournir un équipement adéquat, à renforcer les compétences des éducateurs et à développer les capacités managériales des associations impliquées. Les partenaires se chargent alors du montage financier du projet en mobilisant d'abord leurs fonds propres puis en faisant appel à des bailleurs potentiels. Par la suite, ils recrutent les éducateurs et arrêtent les modes de fonctionnement, de suivi et de contrôle du projet qui sont confiés généralement au MEN.</p>	
<p>Le préscolaire de la fondation BMCE-Bank</p>	<p>Intégré aux écoles Medersat.com depuis 2000, il concerne presque exclusivement le monde rural. Le programme du préscolaire de la fondation BMCE comporte plusieurs composantes dont une initiation à la langue amazighe. -la construction et l'équipement de salles de classe -L'encadrement et la supervision des éducateurs qui sont actuellement des professeurs du primaire du MEN après leur intégration dans la fonction publique. -Une mallette pédagogique qui comprend un guide pédagogique, un référentiel de compétences à acquérir en fin de cycle préscolaire, les domaines disciplinaires et les fiches d'activités.</p>	
<p>Le préscolaire de la FMPS</p>	<p>La fondation marocaine pour la promotion de l'enseignement préscolaire a été fondée en 2008, suite aux différents travaux sur le préscolaire réalisés par la COSEF et le CSE, avec pour objectifs, la dynamisation du secteur du préscolaire, la contribution à sa généralisation et à l'amélioration de sa qualité, et à terme, le piloter et le gérer au niveau national. Le financement de ses activités est assuré principalement par le MEN et l'INDH (MI). Le référentiel pédagogique de la FMPS s'articule autour de la vision pédagogique centrée sur l'enfant, à travers l'adaptation d'une pédagogie de projet où l'approche ludique est le principal moteur, et dans laquelle la progression différenciée est indispensable. Quant au bilinguisme, il est considéré comme un fondement incontournable. La construction de la personnalité de l'enfant sur le plan psychologique, physiologique, social et affectif est fondamentale. Une mallette pédagogique élaborée selon cette approche est utilisée. L'expérience de la FMPS en matière de formation initiale des éducateurs en collaboration avec des universités et des AREF est intéressante.</p>	

Les modèles de préscolaires, hors ceux des départements gouvernementaux, ajoutent à la diversité et introduisent des modes de gestion, de financement, d'organisation, d'accueil, de ressources humaines, des curricula et des méthodes pédagogiques, des visions et des perceptions, qui enrichissent les approches et les sources de financement. Ils constituent, de ce fait, des exemples à prendre en considération et à exploiter dans tout projet de généralisation du préscolaire.

Les forces, les faiblesses, les opportunités et les menaces qui caractérisent ces modèles de préscolaires :

- Les forces sont dues à l'existence de textes juridiques, une société civile active et des approches pédagogiques adaptées.
- Les faiblesses résident surtout dans un financement irrégulier et insuffisant, des ressources humaines faiblement formées.
- Les opportunités sont d'abord la ferme volonté, exprimée au plus haut niveau de l'état, de porter un grand intérêt à la protection et à l'éducation de l'enfance puis la régionalisation avancée et les possibilités offertes par la nouvelle charte communale.
- Les menaces sont constituées essentiellement par un développement du préscolaire non maîtrisé et par la précarité du métier d'éducateur.

L'évaluation qualitative des modèles de préscolaires présentés ci avant, autorise les commentaires suivants :

		La gestion	Les variables structurelles	Les ressources humaines	Le financement	-Les programmes et les activités -Le projet pédagogique
Le modèle institutionnel	Type 1	Elle est rigoureuse quand elle est confiée à des cadres mais elle n'est pas normalisée sur la base de manuels de procédures	Elles garantissent l'essentiel mais doivent être améliorées	Une hétérogénéité dans les profils et les compétences	Ne suffit pas pour supporter les coûts nécessaires à un préscolaire de qualité	Le manque d'équipements et la non-qualification des ressources humaines entravent assez souvent la mise en application de recommandations pertinentes contenues dans les guides
	Type 2	Le contexte ne permet pas l'émergence de cette dimension	Ne répondent pas aux exigences du préscolaire	Assurent la mission qui leur a été confiée	Il est aléatoire	Axés sur l'apprentissage et la mémorisation du coran

		La gestion	Les variables structurelles	Les ressources humaines	Le financement	-Les programmes et les activités -Le projet pédagogique
Le modèle privé	Type 3	Elle est rigoureuse mais elle n'est pas normalisée sur la base de manuels de procédures	Sont adéquates	Elles garantissent un enseignement qui a besoin d'être amélioré et encadré	Un autofinancement suffisant	Chaque école élabore ses programmes et choisit ses activités librement
	Type 4	Elle est confiée à un personnel qui manque de qualification	Les locaux et les équipements ont besoin d'être mis à niveau	Une hétérogénéité dans les profils et les compétences	Un autofinancement qui ne permet pas d'assurer un préscolaire de qualité	Le manque d'équipements et la non-qualification des ressources humaines entravent assez souvent la mise en application de recommandations pertinentes contenues dans les guides

Commentaires :

Tous les types de préscolaire ont besoin d'une mise à niveau et l'adoption d'un curriculum officiel par le MEN contribuera énormément à cette amélioration. Le préscolaire du MHAI pourra pour sa part, tout en préservant sa spécificité, constituer son propre programme en puisant jusqu'à 2/3 dans ce curriculum en vertu de la loi n°13-01 qui organise l'enseignement traditionnel. La mise à niveau du préscolaire traditionnel qui accueille la majorité des enfants de 4-5 ans est vitale dans toute stratégie de développement de ce secteur. C'est aussi un préscolaire à coût modéré, et donc à la portée de la majorité des familles à revenu modeste.

IV-Conclusions et recommandations

IV.1-Conclusions

Le diagnostic de la situation du préscolaire au Maroc a permis de mesurer les avancées considérables dans ce domaine ; comme il a identifié les dysfonctionnements et les problèmes récurrents qu'il affronte. Les réalisations et les problèmes sont analysés à la lumière des références nationales (la charte nationale de l'éducation et la formation en particulier) et des références prises ailleurs dans des pays à économies plus avancées ou comparables à celles du Maroc (Benchmarking).

Sur le plan juridique, les textes qui encadrent le préscolaire au Maroc sont largement comparables à ceux qui existent partout ailleurs.

L'analyse des leviers sur lesquels repose l'éducation préscolaire au Maroc, à savoir, la carte du préscolaire, la gestion et le pilotage, le financement, les variables structurelles, les ressources humaines, les curricula et les différents intervenants, nous a mis face à une réalité complexe.

La carte du préscolaire au Maroc, telle qu'elle a été dégagée par cette étude, est caractérisée par de grandes disparités en termes de chiffres, entre le privé majoritaire et le public (sectoriel) limité ; les régions et les provinces ; les garçons et les filles ; les mondes rural et urbain ; les régressions des taux de préscolarisation enregistrées année après année ; les modèles de préscolaires (moderne, traditionnel et jardins d'enfants) les gestionnaires et les structures de gestion ; les ratios ou taux d'encadrement ; le nombre très élevé des intervenants, et qui opèrent de façon isolée, puisque la coordination entre eux est simplement absente.

Sur le plan qualitatif, beaucoup de facteurs expliquent les difficultés d'instaurer un préscolaire de qualité et généralisé. Il s'agit, notamment, de :

- l'absence d'une vision du préscolaire -l'inexistence de curricula éducatifs fondés sur des principes éducatifs et des valeurs claires qui conviennent à ces enfants et où l'apprentissage par le jeu constitue une priorité pédagogique. -les sources de financement sont souvent irrégulières et/ou demandent beaucoup de sacrifices à des familles aux revenus limités. -les animatrices/animateurs du préscolaire dont les profils de base sont très diversifiés avec des formations aux métiers d'éducation très limitées. -l'absence de promoteurs privés et partenaires du préscolaire dans le monde rural et les zones difficiles.
- l'absence de campagnes de sensibilisation et de mobilisation autour du préscolaire au niveau national visant à assurer une éducation préscolaire de qualité aux enfants (les zones d'intervention prioritaires ont été identifiées et classées et des programmes appropriés doivent être adoptés pour répondre à la demande des parents.

Les associations qui font un travail remarquable proposent de :

- créer des centres publics et privés pour la formation initiale de ressources humaines qualifiées pour le préscolaire ;
- mener des recherches et des études pour promouvoir la qualité du préscolaire ;
- responsabiliser les collectivités territoriales pour contribuer à la prise en charge du préscolaire ;
- canaliser les interventions et les appuis des ONG étrangères ;
- encourager l'auto-emploi des jeunes dans le secteur du préscolaire ;
- mener des campagnes de sensibilisation dans les campagnes auprès des parents sur l'importance du préscolaire.

IV.2-Recommandations

Nombreuses sont les recommandations qui se dégagent des analyses quantitatives et qualitatives effectuées. Elles sont synthétisées, priorisées et organisées en quatre catégories :

- les aspects financiers.
- les aspects juridiques et organisationnels ;
- les programmes et formation des ressources humaines ;
- les visions et perceptions ;

Les catégories de recommandations	Les recommandations
<i>Les aspects financiers</i>	<ul style="list-style-type: none"> -Le préscolaire qui accueille la grande majorité des enfants préscolarisés doit être subventionné avec des conditions sur la qualité et les frais de scolarité qui doivent rester à la portée des familles. -Des subventions conditionnelles doivent être mobilisées pour la mise à niveau des structures d'accueil et de leurs équipements pour les établissements qui ont en besoin. -Encouragent des promoteurs à investir dans les zones difficiles par : <ul style="list-style-type: none"> * l'octroi de terrain et même par la mise à disposition de bâtiments chaque fois que cela est possible *l'élaboration de cahiers de charges souples, avec des normes pour les locaux, le mobilier et les équipements pédagogiques. *des incitations claires comme l'exemption d'impôts. -accord de subventions conditionnelles au secteur privé, et particulièrement le type 4 (préscolaire traditionnel). -accord aux collectivités territoriales de moyens humains et matériels qui leur permettent d'investir dans le préscolaire.
<i>Les aspects juridiques et organisationnels</i>	<ul style="list-style-type: none"> -La gestion, le contrôle et l'enseignement doivent être rationalisés et confiés à des ressources humaines formées pour ces missions. -L'encadrement et le contrôle pédagogiques doivent être assurés par des cadres compétents et formés pour cette mission. -Une banque de données renouvelable annuellement permettra de dépasser les problèmes liés à l'état actuel des statistiques.
<i>Les programmes et formation des ressources humaines</i>	<ul style="list-style-type: none"> -Le curriculum national doit être finalisé et appliqué dans l'ensemble des préscolaires décrits dans la loi 05/00 et dans les textes juridiques de son application. -Les formations initiales et continues des ressources humaines doivent être généralisées et assurées de préférence par le MEN. -Les ressources humaines travaillant dans le préscolaire doivent être stabilisées et encouragées. Cela ne peut se réaliser que si elles sont correctement rémunérées. -Incitation des Universités pour le développement de la recherche dans le domaine de l'éducation de la petite enfance.
<i>Les visions et perceptions</i>	<ul style="list-style-type: none"> -Une stratégie intégrée et intersectorielle doit être élaborée et partagée par l'ensemble des intervenants. Son élaboration et sa mise en œuvre doivent reposer sur une coordination efficace entre ces intervenants. Cette coordination, tout en concernant tous les acteurs, peut être confiée au MEN et aux collectivités territoriales (DGLC). -Les types de préscolaires existants ont beaucoup à gagner en se regroupant selon deux catégories répondant aux vœux des parents et aux besoins éducatifs des enfants. -C'est à cet âge que les enfants en situation de handicap doivent se joindre aux autres enfants pour préparer et favoriser leur intégration normale au niveau de l'enseignement primaire. -Organisation de campagnes de mobilisation et de sensibilisation auprès des familles, des collectivités territoriales et des associations partenaires en faveur d'un préscolaire généralisé et de qualité. -Adoption d'une approche qui définit les finalités et les objectifs de l'enseignement préscolaire et qui, tout en le liant à l'enseignement primaire, en fait un préalable pour l'accès à celui-ci.
<i>Le renforcement des capacités des associations œuvrant dans le préscolaire</i>	<p>Ce renforcement peut être envisagé ainsi :</p> <ul style="list-style-type: none"> -prise en charge de la formation initiale et continue des éducatrices et des éducateurs par le MEN ; -affectation de salles de classes par le MEN et le MI ; -Octroi d'une bourse à toutes les associations, ou du moins à celles qui interviennent dans les espaces où le préscolaire est absent ou faiblement représenté ; -Réorientation des aides (INDH, Collectivités territoriales, etc...) vers ces associations ; -Evaluation des prestations de ces associations avec comme objectif de les appuyer dans leurs démarches de recherches de ressources financières et de conclusions de partenariats ;
<i>Renforcement des capacités de l'enseignement privé œuvrant dans le préscolaire</i>	<ul style="list-style-type: none"> -Allègement et même exemption d'impôt des structures privées qui opèrent dans les zones difficiles sur la base d'un contrat programme dont les clauses porteront sur : <ul style="list-style-type: none"> -la qualité des prestations éducatives ; -les réalisations quantitatives.

De façon générale, les recommandations ci-dessus, ont pour objectif de préparer le terrain à l'élaboration d'une stratégie de préscolaire plus globale et intégrée. Cette stratégie, une fois, préparée servira comme document fédérateur des différents projets départementaux et ceux émanant des autres intervenants dans le secteur ainsi que ceux susceptibles de le devenir. Il faut souligner à ce niveau que le préscolaire généralisé contribuera énormément à la réduction du nombre des diplômés chômeurs. Ce projet a été présenté par le MEN en 1998 aux assises de l'emploi organisées à Marrakech en avril de cette même année. Enfin, la coordination qui fait défaut à tous les niveaux actuellement, peut constituer une composante fondamentale dans le cadre de cette stratégie ; parce qu'elle fonctionnera sur la base d'une vision partagée du préscolaire au Maroc et des moyens à mettre en œuvre pour son développement.